



Rapport sur les comptabilités séparées 2024



BEKB

BCBE



Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)

Rapport en vertu de la Circulaire FINMA 2016/1
« Publication - banques »

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann, Manuela Leuzinger

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Eveline Wittwer, Siegfried Michel

Traduction

Christelle Mathys, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Diaz Guler, Rahel Nyffeler, Republica AG

Couverture

Marlis Neuhaus et Sarah Jost-Neuhaus, ancienne gérante et nouvelle gérante de la Confiserie Neuhaus d'Obenbourg

© Mars 2025

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 14 mars 2025

Sommaire

Référence selon le standard minimal de Bâle	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	5
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	6
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 ¹	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés)	11
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	12
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	13
CC2 ¹	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	–
CCA ²	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	–
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	14
LR2	Ratio de levier : présentation détaillée	15
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	16
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités	17
LIQ2	Liquidités : informations au sujet du ratio de financement	20
CRA	Risque de crédit : informations générales	24
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	25
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	26
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	27
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	29
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	30
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	31
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	32
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	33
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	34
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	35
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	36
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	37
MRA	Risque de marché : indications générales	38
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	39
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	40
IRRBBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	43
IRRB1	Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement	44
ORA	Risques opérationnels : indications générales	45
Annexe 4	Gouvernance d'entreprise	46

¹ Le tableau CC2 a été intégré dans le tableau LI1.

² Cf. [bcbe.ch/instrumentsdefondspropres](https://www.bcbe.ch/instrumentsdefondspropres)

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e	
	31.12.2024	30.06.2024	31.12.2023	
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 875 338	2 793 607	2 767 304
2	Fonds propres de base (T1)	2 875 338	2 793 607	2 767 304
3	Fonds propres totaux	3 231 533	3 154 705	3 127 005
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	16 658 058	16 323 672	15 975 333
4a	Fonds propres minimaux	1 332 645	1 305 894	1 278 027
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	17,26	17,11	17,32
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17,26	17,11	17,32
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	19,40	19,33	19,57
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	11,26	11,11	11,32
Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%)	1,37	1,36	1,36
12c	Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,17	9,16	9,16
12d	Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,97	10,96	10,96
12e	Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,37	13,36	13,36
Ratio de levier Bâle III				
13	Engagement global (CHF)	41 683 305	41 034 070	41 339 705
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,90	6,81	6,69
Ratio de liquidités (LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	5 629 215	7 234 074	7 363 626
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	3 739 385	3 858 608	3 867 266
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	150,5	187,5	190,4
Ratio de financement (NSFR)				
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	34 106 451	34 149 064	34 005 912
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	22 925 586	22 331 097	21 916 273
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	148,8	152,9	155,2

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque visé, ainsi que le reporting idoine sont quant à eux évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques](#).

Gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques](#).

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée des unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques** : le Conseil d'administration ;
- **prise de risques** : en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante ;
- **contrôle des risques** : en principe les instances concernées (première ligne de défense, système de contrôle interne [SCI]) ainsi que les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance (deuxième ligne de défense).

En ce qui concerne la gestion des risques, la BCBE est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense ». La structure hiérarchique opérationnelle représente la première ligne de défense. Elle a pour but de concevoir des processus des affaires efficaces, y compris la définition et la mise en œuvre des activités de contrôle y relatives (SCI). Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Il est indépendant de la Direction générale.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code de conduite et des normes de conduite sont ancrés dans nos principes et sont publiés sur le site de la BCBE.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/strategie

bcbe.ch/standardsdeservice

En outre, la banque édicte et met en pratique des règlements et des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale font part de la politique de risque définie aux membres du personnel, lors de séances d'information ou

au moyen de bulletins d'information électroniques publiés sur intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. En fonction du domaine d'application, il sera recouru soit à des indicateurs, soit, si possible, à des mesures quantitatives du risque.

- **Indicateurs** : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.
- **Mesures quantitatives du risque** : mesures liées directement aux monnaies (volumes, positions pondérées par le risque [RWA], volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.](#)

Description des processus dédiés au reporting des risques

Le cadre de propension au risque (*risk appetite framework*) renseigne sur l'ensemble des risques pour la banque qui sont consignés dans le rapport « Contrôle des risques ». Ce dernier est soumis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques). L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques.](#)

La BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer tous les risques financiers (et en particulier les risques de crédit, les risques de taux et les risques de marché).

Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

En complément à l'évaluation annuelle basée sur le rapport « Contrôle des risques », l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie de son côté, c'est-à-dire indépendamment des supérieurs hiérarchiques, que les limites de risque définies soient respectées, et analyse et commente les évaluations de risque.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2024	RWA 30.06.2024	Fonds propres minimaux 31.12.2024
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	15 171 678	14 710 310	1 213 734
2 - dont déterminé selon l'approche standard (AS)	14 961 796	14 494 110	1 196 944
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	88 919	83 950	7 114
7b - dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	88 000	83 116	7 040
9 - dont déterminé par une autre approche (CCR)	919	834	74
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	17 513	16 472	1 401
14a Investissements dans des placements collectifs gérés - approche simplifiée	329 266	295 353	26 341
15 Risque de règlement	41 410	253 599	3 313
20 Risque de marché	43 322	36 649	3 466
21 - dont déterminé selon l'approche standard	43 322	36 649	3 466
24 Risque opérationnel	965 950	927 338	77 276
27 Total	16 658 058	16 323 672	1 332 645

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	f	g	Références
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation réglementaire ¹	Valeurs comptables				
			selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	
Actifs							
Liquidités	6 606 716		6 606 716		10 032		
Créances sur les banques	127 882		127 882		118 313		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	37 537			37 537	37 537		
Créances sur la clientèle	2 197 863		2 197 863		288 462		
Créances hypothécaires	28 346 775		28 346 775				
Opérations de négoce	17 041		0		17 041		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 867			12 867			
Immobilisations financières	2 388 979		2 377 221		87 429		
Comptes de régularisation	30 104		30 104				
Participations	61 169		34 170		23	26 999	
Immobilisations corporelles	227 713		227 713				
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	444 609		444 609		233		
Total actifs	40 499 255		40 393 053	50 404	559 071	26 999	
Fonds étrangers							
Engagements envers les banques	363 128				15 015	348 113	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 570 000			1 570 000			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 059 205				509 665	26 549 540	
Engagements résultant d'opérations de négoce							
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	13 042			13 042			
Obligation de caisse	236 367					236 367	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 822 000					7 822 000	
Comptes de régularisation	113 090					113 090	
Autres passifs	74 322				245	74 077	
Provisions	248 836					248 836	
Total engagements	37 499 989			1 583 042	524 926	35 392 022	

Fonds propres

Réserves pour risques bancaires généraux	584 065	
Capital social	186 400	
- dont reconnu en qualité de CET1	186 400	A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés / bénéfice de la période concernée	2 244 350	
(Propres parts du capital)	-15 549	B
Total des fonds propres	2 999 265	

¹ Les cercles de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

Les positions au bilan en monnaie étrangère sont soumises aux prescriptions sur les risques de crédit et sur les risques de marché.

Cercles de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2024 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation. Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X
aity SA	Köniz	Prestataire de services TIC		X

La société Berimag AG a été vendue au cours de l'exercice sous revue.

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

		a	b	d	e
		Total	Positions soumises à :		
			des prescriptions sur les risques de crédit	des prescrip- tions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	40 499 255	40 393 053	50 404	559 071
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	2 107 968		1 583 042	524 926
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	38 391 287	40 393 053	-1 532 638	34 146
4	Positions hors bilan	981 851	491 755		
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	39 373 138	40 884 808	-1 532 638	34 146

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le cercle de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2024 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2024	Références	
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 676 752	
3	Réserves issues du capital	54 734	
6	= fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2 917 887	
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-15 549	B
18	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)	-26 999	
28	= somme des ajustements relatifs au CET1	-42 548	
29	= fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 875 338	
45	= fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2 875 338	
Fonds propres complémentaires (T2)			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	200 000	
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	156 194	
58	Fonds propres complémentaires (net T2)	356 194	
59	= fonds propres réglementaires totaux (net T1 + T2)	3 231 533	
60	Somme des positions pondérées par le risque	16 658 058	
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	17,26	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	17,26	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,40	
64	Exigences de CET1 selon le standard minimal de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	7,00	
65	- dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	11,26	
68a	Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,17	
68b	- dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,37	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,20	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,97	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,00	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,37	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque) Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) ¹	19,40	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	156 194	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	191 987	

¹ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

Objet		
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	40 499 255
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	52 814
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (<i>securities financing transactions</i> , SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	37 537
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 120 699
7	Autres ajustements	
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	41 683 305

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier : présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2024	31.12.2023
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	40 499 255	40 053 489
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999	-26 999
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	40 472 256	40 026 490
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	12 867	26 878
5 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	39 947	35 324
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	52 814	62 202
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	37 537	36 308
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	37 537	36 308
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	6 257 809	7 219 807
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-5 137 110	-6 005 102
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 120 699	1 214 705
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2 875 338	2 767 304
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	41 683 305	41 339 705
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,90%	6,69%

Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), il y a lieu de se référer au Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risque de liquidité. Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau « Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1) ».

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

		1 ^{er} trimestre 2024		2 ^e trimestre 2024		3 ^e trimestre 2024		4 ^e trimestre 2024	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		8 033 239		7 665 560		6 175 410		5 664 645
B. Sortie de trésorerie									
2	Dépôts de détail	17 943 148	1 609 739	17 969 052	1 619 742	17 872 922	1 610 091	18 089 879	1 634 285
3	- dont dépôts stables	5 139 668	256 983	5 087 390	254 370	5 033 136	251 657	5 075 954	253 798
4	- dont dépôts moins stables	12 803 480	1 352 756	12 881 662	1 365 373	12 839 786	1 358 434	13 013 925	1 380 487
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 185 565	1 646 678	3 101 962	1 553 178	2 954 702	1 415 798	3 036 064	1 501 586
6	- dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7	- dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 184 905	1 646 018	3 100 664	1 551 880	2 954 285	1 415 382	3 035 100	1 500 622
8	- dont titres de créances non garantis	660	660	1 298	1 298	417	417	965	965
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés								
10	Autres sorties de trésorerie	2 841 089	423 643	2 872 241	444 114	2 702 180	359 598	2 679 091	377 263
11	- dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	12 006	12 006	11 901	11 901	12 853	12 853	10 815	10 815
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers	68 376	68 376	90 229	90 229	8 756	8 756	35 142	35 142

	monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues								
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 760 707	343 261	2 770 111	341 984	2 680 571	337 989	2 633 135	331 307
14	Autres engage- ments de finance- ment contractuels	443 003	420 908	511 836	477 842	483 564	369 348	528 879	412 380
15	Autres engage- ments de finance- ment condition- nels	227 970	11 398	217 453	10 873	239 354	11 968	257 207	12 860
16	Somme des sor- ties de trésorerie		4 112 366		4 105 748		3 766 802		3 938 375
C. Entrées de trésorerie									
17	Opérations de fi- nancement garan- ties (p. ex. <i>reverse repos</i>)	16 842		7 643		16 816		80 416	
18	Entrées de tréso- rerie provenant des expositions pleinement per- formantes	175 519	60 042	180 230	68 021	372 410	159 752	368 362	149 499
19	Autres entrées de trésorerie	23 086	23 086	60 416	60 416	22 708	22 708	99 678	99 678
20	Somme des en- trées de trésore- rie	215 448	83 129	248 288	128 436	411 934	182 460	548 456	249 177
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		8 033 239		7 665 560		6 175 410		5 664 645
22	Somme nette des sorties de trésore- rie		4 029 237		3 977 312		3 584 342		3 689 199
23	Ratio de liquidités à court terme LCR (en %)		199,4%		192,7%		172,3%		153,5%

Commentaires sur le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le ratio de liquidités à court terme a été stable au premier semestre et a quelque peu baissé au second semestre. La diminution s'explique notamment par le relèvement des exigences en matière de réserves minimales. Le remboursement de l'impôt anticipé a accru la part des HQLA détenus sous forme d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Le ratio reste sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Au 31 décembre 2024, les HQLA sont constitués à 72 % d'actifs de catégorie 1, dont 96 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations au sujet du ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

		31.12.2024				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle			Valeurs pondérées	
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 231 532	3 231 532
2	Fonds propres réglementaires				3 231 532	3 231 532
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	22 945 845	697 756	48 246	156 245	21 862 274
5	Dépôts stables	7 631 729	16 468	19 129	67 802	7 351 762
6	Dépôts moins stables	15 314 116	681 288	29 117	88 443	14 510 512
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (whole-sale) :	2 479 657	636 954	213 350	1 120 975	2 580 881
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 479 657	636 954	213 350	1 120 975	2 580 881
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	102 228	2 079 401	384 000	6 252 806	6 431 765
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				13 041	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	102 228	2 079 401	384 000	6 239 765	6 431 765
14	Total du refinancement stable disponible					34 106 451
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)						
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					578 761
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	78 947				39 474
17	Crédits et titres performants :	3 188 660	3 253 091	2 151 022	22 547 317	21 903 394
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	261	37 536			5 670
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	3 188 399	1 585 146	544 253	1 844 893	4 277 201
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					
22	Créances hypothécaires performantes, dont :		1 621 083	1 577 136	20 531 614	17 455 856

BCBE Rapport sur les comptabilités séparées 2024

23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1 621 083	1 577 136	20 531 614	17 455 856
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	9 326	29 633	170 810	164 668
25	Actifs adossés à des engagements dépendants				
26	Autres actifs :	11 757		373 806	370 934
27	Matières premières physiques, y c. or	11 757			9 993
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés			13 460	594
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise			2 608	2 608
31	Tous les autres actifs résiduels			357 738	357 738
32	Éléments hors bilan	660 462			33 023
33	Total du refinancement stable requis				22 925 586
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				148,8%

(en milliers de francs)

30.09.2024

	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs pondérées
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	

Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)

1	Instruments de fonds propres			3 152 157	3 152 157
2	Fonds propres réglementaires			3 152 157	3 152 157
3	Autres instruments de fonds propres				
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	22 735 586	980 657	77 991	169 996
5	Dépôts stables	7 604 335	7 316	18 882	74 968
6	Dépôts moins stables	15 131 251	973 341	59 109	95 028
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (whole-sale) :	2 223 038	804 035	255 740	964 885
8	Dépôts opérationnels				
9	Dépôts non opérationnels	2 223 038	804 035	255 740	964 885
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants				
11	Autres engagements :	87 273	1 611 403	224 000	6 244 275
12	Engagements résultant d'opérations en dérivés				10 985
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	87 273	1 611 403	224 000	6 233 290
14	Total du refinancement stable disponible				33 909 160

Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)

15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					555 866
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	57 702				28 851
17	Crédits et titres performants :	2 970 248	3 143 002	1 840 540	22 587 849	21 699 080
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	1 242	23 046			3 643
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	2 969 006	1 692 338	236 590	2 268 639	4 427 453
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					
22	Créances hypothécaires performantes, dont :		1 421 857	1 584 734	20 137 544	17 101 079
23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI		1 421 857	1 584 734	20 137 544	17 101 079
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse		5 761	19 216	181 666	166 905
25	Actifs adossés à des engagements dépendants					
26	Autres actifs :	10 989			397 011	395 714
27	Matières premières physiques, y c. or	10 989				9 341
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés				10 638	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise				2 197	2 197
31	Tous les autres actifs résiduels				384 176	384 176
32	Éléments hors bilan		640 043			32 002
33	Total du refinancement stable requis					22 711 513
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					149,3%

Explications concernant le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (65 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (22 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement s'est maintenu à 149 % pendant la période sous revue. Il dépasse nettement le niveau exigé qui est de 100 %.

Risque de crédit : informations générales (CRA)

Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie de risque faible développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Tolérances au risque](#). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à eux dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur un système de trois lignes de défense qui effectuent, indépendamment les unes des autres, des contrôles et des analyses.

Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#).

Risque de crédit : qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des			
	Positions en défaut ¹	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1 Créances (sans les titres de dette)	304 705	30 725 200	-319 849	30 710 057
2 Titres de dette	22 235	2 244 969	-33 923	2 233 281
3 Expositions hors bilan	6 379	962 049		968 428
4 Total	333 319	33 932 218	-353 772	33 911 766

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de dette en défaut ¹ , à la fin de la période précédente	365 681
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	67 393
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-76 825
4 Montants amortis	-7 014
5 Autres changements	-15 916
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	333 319

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ». L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

(en milliers de francs)

	à vue	dénonçable	échéance				Total
			≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Segmentation du risque crédit - échéances résiduelles							
Créances en souffrance non compromises	15 388						15 388
Créances compromises	101 813	0	46 315	16 312	84 654	40 051	289 146
Corrections de valeur pour positions compromises	61 023	0	9 553	5 629	27 247	9 324	112 776
Positions amorties au cours de l'exercice							7 014

	Créances en souffrance non compromises	Créances compromises	Corrections de valeur pour positions compromises
Segmentation du risque crédit - branches			
Agriculture, sylviculture et pêche	4	7 777	3 653
Industries extractives		1 615	1 444
Industrie manufacturière	196	80 029	32 827
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	23 214	5 964
Production et distribution d'eau	2		
Construction	74	5 067	3 509
Commerce	83	7 999	4 948
Transports et entreposage	52	1 563	1 511
Hébergement et restauration	2 487	24 448	9 284
Information et communication		695	105
Activités immobilières	1 411	69 967	18 307
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	35	6 195	5 185
Activités de services administratifs et de soutien	17	1 928	1 226
Administration publique	0		
Enseignement	153	1 436	680
Santé humaine et action sociale	12	5 259	4 132
Arts, spectacles et activités récréatives	63	6 492	4 975
Autres activités de services / Activités des ménages	10 799	45 461	15 026
Total	15 388	289 146	112 776

Positions de restructuration (*recovery*) au 31 décembre 2024

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute
102 801	-49 004	53 797	48 904

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des garanties négociables et des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend actuellement aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	d
	Positions sans couverture / valeurs comptables ¹	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1 Prêts (sans les titres de dette)	28 995 922	1 714 135	1 624 064	90 071
2 Titres de dette	2 233 281			
3 Total	31 229 203	1 714 135	1 624 064	90 071
4 - dont en défaut	193 538	12 773	7 258	5 515

¹ Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a.

L'aperçu des créances garanties figure dans le [Rapport de gestion > Informations concernant les positions du bilan > Couverture des créances, opérations hors bilan et créances compromises](#).

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la BCBE utilise une approche fondée sur les notations externes suivantes :

Segment	Approches utilisées à des fins d'optimisation de la couverture en fonds propres
Entreprises	Standard & Poor's
Corporations de droit public (CDP)	fedafin
Banques	Standard & Poor's
Assurances	Standard & Poor's

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

		a	b	c		d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)				
Catégories de positions		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA	
1	Gouvernements centraux et banques centrales	6 829 202		6 881 860		16	0,000	
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	200 626	14 993	200 983	7 546	50 923	0,244	
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	984 076	202 828	1 021 169	101 414	390 371	0,348	
4	Entreprises	3 531 435	346 675	3 512 116	268 822	1 992 344	0,527	
5	Retail	28 331 980	403 932	28 261 192	113 973	12 425 747	0,438	
6	Titres de participation	119 391		119 391		130 253	1,091	
7	Autres positions	188 118		188 118		40 031	0,213	
8	Total	40 184 828	968 428	40 184 828	491 755	15 029 685		

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondération du risque	a	c	d	e	f	g	h	j
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	6 881 778	82					0	6 881 860
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		178 278		30 028		163	60	208 530
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	3 633	590 679	17 323	489 549		21 398	0	1 122 583
4 Entreprises	73 691	1 990 322	128 558	76 924	3 969	1 506 728	745	3 780 937
5 Retail	23 867	44 475	23 638 624		2 126 848	2 527 662	13 691	28 375 165
6 Titres de participation						97 667	21 724	119 391
7 Autres positions	148 087					40 031		188 118
8 Total	7 131 056	2 803 836	23 784 505	596 500	2 130 817	4 193 649	36 220	40 676 583
9 - dont créances couvertes par gage immobilier			23 784 505		354 916	2 693 358		26 832 780
10 - dont créances en souffrance	1 579	355				13 179	14 474	29 588

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré (*over-the-counter* [OTC]) des produits dérivés, les valeurs de remplacement et les volumes des contrats par contrepartie sont limités. Les garanties pour couvrir les valeurs de remplacement sont fournies quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect des options et contrats à terme traités en Bourse, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal des contrats ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Dès lors que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme faible.

Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations-risque	c	d	e	f	h	i
	20 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales						
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	16 532	16 380				32 912
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement						
4 Entreprises				33 555	18 500	52 055
5 Retail			10 716	34 912		45 628
6 Participations						
7 Autres positions						
9 Total	16 532	16 380	10 716	68 467	18 500	130 595

Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF				3 420		
Liquidités en monnaies étrangères				7 965		
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres États			2 141			
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises			72 708		38 333	1 571 076
Titres de participation						
Autres sûretés						
Total			74 850	11 385	38 333	1 571 076

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		773
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	18 500	370
3 - dont dérivés OTC	18 500	370
4 - dont dérivés négociés en Bourse		
7 Marges initiales ségréguées	68 638	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	6 711	134
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	13 423	268

Risque de marché : indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de marché](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs », limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

		a
		RWA
Produits outright		
1	Risques de taux d'intérêt (général et spécifique)	2 519
2	Risque de cours sur actions (général et spécifique)	0
3	Risque de change	31 520
4	Risque sur matières premières	9 283
Options		
5	Procédure simple	
9	Total	43 322

Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBB)

Publication d'informations qualitatives

a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* (ALM) :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et des taux versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, des dettes et des instruments du hors bilan à échéances ou à fréquences de révisions de taux identiques.

b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque, dont il est informé une fois par trimestre sur la gestion de cette dernière. La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : Asset and Liability Management Committee) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négoces conclut des transactions sur dérivés de taux. La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM / Treasury.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Le changement de comportement en fonction de la variation des taux est reproduit dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge

d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

L'unité ALM / Treasury propose des clés de réplcation après avoir examiné les calculs. Elle vérifie chaque année les hypothèses retenues et les scénarios de calcul, et elle décide d'un ajustement éventuel des clés de réplcation. L'ALCO valide les clés de réplcation sur la base des propositions et de l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation non prévue des clés de réplcation (p. ex. en présence d'un changement structurel), le Conseil d'administration est informé.

c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du Δ EVE et du NII.

d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pdb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, stagflation / hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur la modélisation d'une évolution des volumes possible (p. ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. L'efficacité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au plan des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle met en regard de la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

1. Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)

Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.

2. Les flux de fonds permettant de déterminer le Δ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.

3. Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes des swaps indexés au jour le jour (*overnight indexed swap* [OIS]).

4. **Modification des revenus attendus (Δ NII)**

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé dans le cadre de différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. Le scénario de base et deux scénarios de stress sont recalculés trimestriellement pour l'ensemble de la période de planification. Cette modélisation est décrite dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

5. **Positions à taux variable**

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Les contraintes de taux des positions variables sont reproduites dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

6. **Positions comportant des options de remboursement**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

7. **Placements à terme**

Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

8. **Options de taux automatiques**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de taux d'intérêt automatique, non liées à des comportements.

9. **Positions en dérivés**

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

10. **Autres hypothèses**

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation.

Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBB A1)

	Volumes en millions de francs			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	27			0,03			
Créances sur la clientèle	2 055	1 772		1,59	1,66		
Hypothèques du marché monétaire	3 351	3 351		0,02	0,02		
Hypothèques à taux fixes	24 878	24 878		3,63	3,63		
Immobilisations financières	2 157	2 157		5,60	5,74		
Autres créances	38			0,01			
Créances découlant de dérivés de taux ¹	1 600	1 600		0,00	0,00		
Engagements envers les banques	1 885	1 885		0,04	0,04		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 340	1 261		1,00	1,06		
Obligations de caisse	236	236		1,88	1,88		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 822	7 822		6,14	6,14		
Autres engagements							
Engagements résultant de dérivés de taux ¹	1 600	1 600		5,04	5,04		
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	80	9		0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	242	227		2,40	2,40		
Créances hypothécaires à taux variables	338	338		2,39	2,39		
Autres créances à vue							
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	12 202	11 844		2,51	2,51		
Autres engagements à vue	38	23		0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	13 473	13 444		1,03	1,03		
Total	73 361	72 447		2,86	2,88	10	10

¹ Total dérivés de taux en portefeuille 1600 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de taux.

Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en francs)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NI (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Hausse parallèle	-154 490 909	-148 257 970	-11 058 172	-22 757 865
Baisse parallèle	142 192 568	137 163 261	40 821 562	-51 891 954
Choc dit <i>steepener</i> ¹	79 066 444	14 348 089		
Choc dit <i>flattener</i> ²	-103 846 035	-45 751 382		
Hausse des taux à court terme	-130 242 476	-82 116 353		
Baisse des taux à court terme	147 765 520	86 878 494		
Maximum (valeur négative la plus élevée)	-154 490 909	-148 257 970	-11 058 172	-51 891 954

Période	31.12.2024	31.12.2023
Fonds propres de base (Tier 1)	2 875 338 000	2 767 304 000

¹ Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

² Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

Δ EVE

Les déplacements parallèles de la courbe des taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. Des rotations de la courbe des taux se traduisent par des modifications moindres. Un déplacement parallèle vers le haut a l'influence négative la plus élevée sur le produit des intérêts, étant donné que l'actif est constitué principalement d'hypothèques à taux fixe et le passif, de dépôts variables de la clientèle.

Δ NI

Un déplacement parallèle vers le haut se traduit par un résultat plus bas. Les charges supplémentaires générées par les dépôts variables de la clientèle ne peuvent pas être entièrement compensées par les produits supplémentaires issus des liquidités et des prêts hypothécaires. Un déplacement parallèle vers le bas aboutit à un résultat meilleur. En effet, si la Banque nationale suisse (BNS) abaisse son taux de 1,5 %, à -1,0 % dans la simulation, des taux négatifs seraient appliqués aux dépôts de la clientèle.

Risques opérationnels : indications générales (ORA)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques opérationnels et dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences. La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

Gouvernance d'entreprise (Annexe 4)

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise sont contenues dans le [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise](#).

